



**CHÈRES SANNOISIENNES,
CHERS SANNOISIENS,**

ENSEMBLE, BÂTISSONS UNE VILLE MODERNE ET APAISÉE

Un peu d'histoire...

La révolution industrielle, au XIX^e siècle, a massivement conduit notre population à habiter les villes.

Ce processus s'est poursuivi au XX^e siècle et notre ville, dotée d'une gare située à quelques kilomètres de la capitale et de la vallée de la Seine, n'a pas échappé à ce mouvement général.

Le petit village d'agriculteurs maraîchers est devenu une ville de banlieue.

En 1967, le législateur a établi les plans d'occupation des sols (POS). Cette loi a permis alors de mieux organiser l'agencement des constructions dans nos villes.

En 40 ans, que d'évolutions ! La voiture a pris une place considérable. Des quartiers se sont distingués les uns des autres. La pression immobilière a éloigné, des centres économiques, les moins argentés, les obligeant à utiliser leur voiture pour rejoindre leur emploi.

Il a fallu, alors, repenser la logique d'occupations des sols, établie dans les années 60. Ainsi, la loi SRU, dès l'année 2000, et la loi ALLUR, en mars 2014, ont instauré des règles d'urbanisme tendant à organiser l'installation, au plus près des gares, d'une population jeune et active.

Le plan local d'urbanisme a remplacé le POS et partout, aujourd'hui, l'on voit nos villes se doter d'habitations neuves, répondant aux normes énergétiques réclamées par une politique de développement durable.

Sannois n'a pas échappé à cette logique dont l'Etat, par la force de la loi, avait fixé la date butoir au 31 mars 2017. Avec mon équipe, nous avons conduit la nécessaire transition du POS au plan local d'urbanisme. Il était temps...

Le 25 avril 2017, celui-ci, validé par toutes les institutions de la République et purgé de tous recours, est devenu l'outil de notre développement citoyen et donc de notre ambition à aménager un cadre de vie, respectueux de l'environnement et permettant des déplacements rapides et confortables.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : UN OUTIL AU SERVICE DE NOTRE CADRE DE VIE

D'ores et déjà, les projets, au service d'un habitat rénové, moderne et esthétique, dessinent le Sannois de demain.

Au cœur des quartiers des Carreaux Fleuris et du Bas des Aulnaies, nous engageons, avec l'Etat, dans le cadre de l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine), un vaste programme de revalorisation de ces deux quartiers :

- Création d'un mail arboré, résidentialisé et aménagé d'espaces ludiques pour le Bas des Aulnaies.
- Réaménagement du stationnement et ouverture d'une voie nouvelle pour les Carreaux Fleuris.

Ces deux quartiers accueilleront chacun, une trentaine de logements en accession à la propriété afin d'équilibrer le tissu social.

Nous avons engagé une vaste étude pour la mutation de notre centre-ville. Vous y avez sans doute participé. La concertation, sur ce sujet structurant pour notre commune, est loin d'être terminée. Je vous invite à la poursuivre avec nous afin qu'ensemble, nous élaborions un centre qui soit le cœur de notre animation commerciale, culturelle et festive...

Et pour qu'il soit la propriété de tous les Sannoisiens, nos lignes de transport, notamment les lignes 30-42, 95-19 et 95-29, ont été considérablement améliorées durant ce mandat. J'ajoute, qu'en collaboration étroite avec le département, les boulevards Gambetta et de Gaulle seront, dès cette automne, dotés d'une piste cyclable et de trottoirs accueillants et arborés.

DÉFINISSONS NOTRE CADRE DE VIE, AVEC MÉTHODE

Rien ne sera fait sans vous.

Cette méthode, celle de la concertation et du diagnostic partagé, nous l'utilisons régulièrement lors de nos projets de rénovation de voirie, d'amélioration des locaux scolaires ou lors de l'élaboration de projets immobiliers qu'ils soient d'ordre privé ou public.

Réunions en mairie ou rencontres sur le terrain, c'est en toute transparence et donc avec clairvoyance que vous, Sannoisiens, déciderez de votre avenir.

Au-delà de cette approche méthodologique, notre responsabilité a été de créer les conditions optimales de nos ambitions.

Désormais, adossés à des finances saines, nous pouvons envisager sereinement le développement de notre ville. Ainsi, nous sommes en mesure de constituer les réserves foncières nécessaires à l'amélioration de nos services publics :

- Achat des terrains jouxtant l'école Prat, dans le but de créer une école primaire.
- Acquisition d'un appartement permettant l'agrandissement de la crèche des Tilleuls.
- Terrain réservé pour un équipement public, boulevard Maurice Berteaux.
- Achat d'un terrain, quartier Pasteur, dans la perspective de créer un espace vert.
- Acquisition, auprès du département, du terrain des Aubines afin de s'assurer que la colline, témoin de l'histoire de Sannois, restera le poumon vert tant apprécié de nos concitoyens.

NOTRE AMBITION : DESSINER, AVEC VOUS, UNE VILLE MODERNE, AU PIED D'UNE COLLINE PRÉSERVÉE ET ACCESSIBLE

L'histoire de l'aménagement de notre ville nous a meurtris. Deux autoroutes, l'A15 et l'A115, une ligne de chemin de fer, la ligne J, ont morcelé notre commune et ont éloigné les quartiers les uns des autres. Mais la géographie et le progrès technologique font de Sannois une ville exceptionnelle dans l'environnement francilien.

Aménageons ensemble, dans la plaine, au pied de la colline du mont Trouillet, la ville du XXI^e siècle, avec nos squares toujours plus accueillants, les voiries partagées, les pistes cyclables, le cœur de ville vivant et dynamique, les salles de spectacle rénovées (Cyrano et l'EMB), le musée Utrillo retrouvé, et là-haut, près du moulin et de la vigne, préservons et magnifions cette colline témoin de ces siècles où « **l'homme, le cheval, et le bois, et l'outil, vivaient en harmonie.** »



Réussir cela, c'est donner à notre patrimoine commun une valeur inestimable ; c'est aussi garantir le patrimoine de chacun d'entre nous.

Ensemble, portons cette ambition réaliste.

Bernard JAMET, maire de Sannois

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Jamet', written over a horizontal line.

Contact

Place du Général Leclerc
95111 Sannois Cedex
Tél. 01 39 98 20 00

www.ville-sannois.fr